

MKGE 9 Nr. 39

Mkg, 1974-03-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/mkg_MKGE_9_Nr_39

FR: ATMC 9 n° 39

IT: STMC 9 n. 39

Volltext

61 Nr. 39, 40 nal de cassation (ATF 88 IV 114; 81 IV 8; 76 IV 143 et les arrêts cités). Bien qu'il n'existe pas dans le CPM de disposition semblable à celle de l'article 13 du CPS, le Tribunal militaire de cassation, dans une jurisprudence constante, a jugé qu'une expertise doit être ordonnée lorsqu'existent des doutes sur la responsabilité pénale de l'accusé (ATMC 5 no 20; ATMC 8 no 71; Haefliger, N. 3 ad art. 95 OJPPM). 11 n' en reste pas moins que la responsabilité pénale est généralement présumée et qu'une expertise ne s'impose que lorsqu'il y a doute (Schultz, Einführung in den Allgemeinen Teil des Strafrechts, vol. 1, p. 125; Logoz, N. let 3 ad art. 13 CPS, ATF 78 IV 211). En l'occurrence, les premiers juges ont >. Ils n'ont nullement constaté que l'accusé n'eftt pas, au moment du délit, la faculté de régler sa conduite en conséquence, mais relevent au contraire que > Ces considérants sont l'expression d'une conviction tres nette ne laissant planer aucun do u te sur l'intégrité mentale du recourant. Les premiers juges se son t prononcés apres avoir vu et entendu R. don t le comportement n'est pas apparu comme étant celui d' un homme souf- frant de troubles dans sa santé mentale ou dans sa conscience ou don t le déve- loppement mental serait incomplet. Leur appréciation échappe au grief de l'arbitraire et rien n'exige, en conséquence, qu'on procede à une expertise psychiatrique. 3.- ... (29 mars 1974, R. e. TD 1) 40. Bedingter Strafvollzug (Art. 32 Ziff. 1 Abs. 2 MStG); Notwendigkeit vor- aussichtlicher Besserung: massgebend ist, o b Vorleben, Charakter und (gege- benenfalls) di e militärische Führung Besserung verheissen; eine unbestimmte Hoffnung des Richters genügt nicht. Sursis (art. 32, eh. 1er, 2e al. CPM); un amendement doit être prévisible: il faut que les antécédents, le caractere et (le cas échéant) la conduite militaire fassent augurer un redressement; un vague espoir du juge ne suffit pas. Sospensione condizionale della pena (art. 32 n. 1 cpv. 2 CPM); necessità del presumibile miglioramento: determinante e se vita anteriore, carattere e (se de l caso) condotta militare promettano un miglioramento; no n ba s ta un a vaga speranza del giudice. Aus den Erwägungen: 3.- Der Beschwerdeführer verlangt den Ausschluss aus dem Heer und behauptet, es sei widersprüchlich, ihn einerseits nicht aus dem Heer auszu-

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.